

10 Faits divers & Justice

Faux et usage de faux

Stéphane Jean-Louis Ndjoh écroué à la prison centrale de Libreville



Stéphane Jean-Louis Ndjoh, avant son arrestation et son incarcération...



... à la prison centrale de Libreville.

Photo : E.L

Photo : Wilfried MBINAH/ L'Union

EL
Libreville/Gabon

Camerounais vivant au Gabon depuis longtemps déjà, Stéphane Jean-Louis Ndjoh, alias Owenga, est incarcéré pour établissement frauduleux des pièces d'état-civil gabonaises.

UN ressortissant camerounais vivant depuis plusieurs années dans notre pays, Stéphane Jean-Louis Ndjoh, alias Owenga, vient d'être écroué à la prison centrale de Libreville. Il est poursuivi pour "faux et

usage de faux".

Ce sont les agents du service de la Carte nationale d'identité d'Owendo (CNIO) qui, au terme d'un travail de fourmi, ont fait la découverte: le suspect se serait fait établir frauduleusement des pièces d'état-civil gabonaises.

En parcourant le rapport d'enquête, on apprend que, quel que temps après l'arrivée de Stéphane Jean-Louis Ndjoh dans notre pays, il est recruté par la société de sécurité Aresmar Sarl, basée au marché de Venezuela, dans le troisième arrondissement de Libreville.

Visiblement intéressé de

vivre au Gabon et de devenir Gabonais, sieur Ndjoh, avec la complicité de certains compatriotes, réussit à se faire établir un faux acte de naissance gabonais. Avec cette précieuse pièce, l'intéressé n'a aucune difficulté, par la suite, à obtenir une Carte nationale d'identité (CNI).

Désormais, Ndjoh voit s'ouvrir devant lui plusieurs portes. C'est ainsi qu'en 2008, il réussit à se faire enrôler sur la liste électorale et, sur le plan professionnel, à être promu aux fonctions de directeur adjoint chargé des opérations à Aresmar Sarl. **PLACÉ SOUS MANDAT DE DÉPÔT.** Mais, au fil du temps, apprend-on, Stéphane Jean-Louis Ndjoh,

alias Owenga, jusque-là homme exemplaire, devient arrogant, dépourvu de tout scrupule, et donc désagréable.

Du coup, le climat avec son entourage et ses collaborateurs se dégrade, au point que certains d'entre eux n'hésitent pas à se confier aux services de la CNIO, pour leur faire part du passé douteux de cet individu. Voilà qui explique que cette unité des Forces de police nationale (FPN) ait décidé d'ouvrir une enquête sur les véritables origines de Owenga.

Et, après plusieurs investigations menées çà et là, les policiers finissent par découvrir que le mis en cause n'est pas Gabonais, mais plutôt un Camerounais né

le 20 février 1972 à Douala, de feu Fidèle Ndjoh et Françoise Ebegne, tous deux de nationalité camerounaise.

Une source proche du dossier ajoute que, par le passé, Ndjoh, alias Owenga, a déjà fait l'objet de plusieurs arrestations pour "coups et blessures volontaires" ainsi que pour "atteinte aux bonnes mœurs". L'enquête préliminaire bouclée, le suspect a été présenté devant le parquet de Libreville pour la poursuite de la procédure. Après avoir été auditionné par un juge d'instruction, le mis en cause a été placé sous mandat de dépôt à la prison centrale de Libreville, où il attend son procès.

Insolite à Mouila

Il vendait du vin de palme récolté dans les cimetières

BPIM
Mouila/Gabon

UN compatriote connu sous le pseudonyme de Rasta a des soucis avec la justice. Et pour cause, il est accusé de commercialisation du vin de palme qu'il récoltait dans les cimetières de la ville de Mouila, le chef-lieu de la province de la Ngounié.

Âgé d'une cinquantaine d'années, Rasta a été pris sur le fait accompli par des personnes venues enterrer un des leurs au cimetière de Sam Na Mounga, situé dans le deuxième arrondissement. « Pendant que la famille endeuillée était en train de creuser la tombe du disparu, quelle n'a pas été sa désagréable surprise de constater que non loin de là, un individu était en train de nettoyer des

troncs de palmiers après en avoir recueilli du vin. S'en est suivie une rude dispute entre les deux parties », a expliqué une source proche du dossier. La même source précise que Rasta aurait déclaré à ses interlocuteurs : « Ici c'est chez moi, personne ne peut m'interdire d'abattre les palmiers qui sont dans ce cimetière pour faire le vin de palme, parce que le terrain appartenait à ma belle-famille dont le village était situé ici, bien avant l'érection du cimetière. »

A la suite de quoi, la famille endeuillée a saisi les services compétents de la localité. Des Officiers de police judiciaire (OPJ) se sont alors rendus aussitôt sur place pour procéder aux investigations.

INTERDICTION. Après avoir constaté les faits, les agents ont interpellé Rasta, et l'ont ensuite



Le suspect abattait les palmiers dans les cimetières pour en récolter le vin.

Photo : BPIM

conduit au poste pour les nécessités d'enquête.

A la question de savoir pourquoi avoir choisi les palmiers poussant dans un cimetière pour récolter le vin de palme vendu aux

consommateurs, le suspect est resté évasif dans sa réponse.

Une source proche du dossier confie qu'il est formellement interdit de cultiver et de cueillir quoi

que ce soit dans le cimetière de Sam Na Mounga, comme dans les autres sites funéraires de la commune de Mouila.

Interrogés, les consommateurs ont avoué qu'ils appréciaient beaucoup le vin de palme de Rasta, mais ignoraient tout quant à la provenance de ce breuvage.

« Ce vin était tellement bon, délicieux, que personne n'osait refuser de le boire. Nous sommes surpris d'apprendre aujourd'hui qu'il provenait d'un cimetière. Qu'est-ce qui va nous arriver après l'avoir consommé pendant tout ce temps? Seul l'avenir nous le dira », ont déclaré plusieurs consommateurs. L'enquête policière visait également à savoir si le mis en cause profitait de la récolte du vin de palme pour profaner les tombes...

Faits d'ailleurs

Un garçonnet retrouvé mort au fond d'un étang

Une alerte Amber avait été lancée aux Etats-Unis après la disparition d'un enfant, âgé de 4 ans, en Caroline du Nord. Mercredi dernier, Raul avait été vu quittant son domicile et marchant dehors. Depuis, on n'avait plus aucun signe de vie de lui. Le corps sans vie du garçonnet a été repêché samedi au fond d'un étang. Au moment de sa disparition, l'enfant et sa sœur de 6 ans étaient sous la garde de leur grand-père pendant que leur mère était au travail. L'homme était en train de préparer le déjeuner lorsqu'il s'est aperçu que Raul n'était plus là. La piste accidentelle est privilégiée.

Trois interpellations après le viol collectif filmé d'une adolescente

En mai dernier à Saint-Juste-le-Martel (France), une adolescente participait à une soirée lorsqu'elle est tombée inconsciente après avoir probablement abusé de l'alcool. Plusieurs jeunes en ont profité pour la violer à tour de rôle tandis que d'autres filmaient la scène. La vidéo a ensuite été publiée et partagée sur les réseaux sociaux. Au bout de 8 mois d'enquête, trois garçons et une fille, âgés de 16 à 18 ans, ont été interpellés, puis mis en examen pour viol en réunion et placés en détention provisoire. Ils devraient comparaître prochainement devant une Cour d'assises.

Pour se débarrasser de sa femme, il sabote les freins de sa voiture

Les faits se sont déroulés à Volx (France). Une femme, âgée d'une trentaine d'années, venait de démarrer sa voiture et, alors qu'elle roulait, elle s'est rendue compte que sa pédale de freins ne répondait pas. Elle a alors utilisé dans l'urgence le frein à main pour éviter un accident. Le garagiste a examiné le véhicule et a constaté que les freins avaient été sectionnés volontairement à plusieurs endroits. Le compagnon de la victime, âgé de 35 ans, a été interpellé vendredi matin par les gendarmes. Placé en garde à vue, il a avoué avoir saboté les freins de sa compagne, mais nie avoir eu l'intention de la tuer. Le suspect, déjà connu des services de police pour de petits délits, a été mis en examen pour tentative d'assassinat. Il risque la réclusion criminelle à perpétuité.

Rassemblés par JNE